

## Déclaration solennelle d'union de fait

Remplissez ce formulaire pour fournir des renseignements justifiant votre demande de prestations de survivant d'OMERS à titre de conjoint de fait admissible, dans l'éventualité du décès d'un participant au régime d'OMERS.

**Remarque :** La section 4 doit être signée en présence d'un commissaire aux affidavits. Le commissaire aux affidavits doit remplir et signer la section 5.

Envoyez à OMERS, par la poste seulement, le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives (voir les remarques à la page 3) : 900-100, rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5H 0E2. **Ne les envoyez pas par télécopieur.**

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Politique de confidentialité et dans toutes les modifications de celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité au [www.omers.com](http://www.omers.com).

### SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT DÉCÉDÉ - à remplir par le conjoint de fait (demandeur)

Numéro d'adhésion à OMERS*			Date du décès (m/j/a)	
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Autre :	Prénom	Second prénom	Nom	

\*Votre numéro d'adhésion à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS

### SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR - à remplir par le conjoint de fait (demandeur)

<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Autre :	Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal	

### SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR L'UNION DE FAIT - à remplir par le conjoint de fait (demandeur)

#### Conjoint de fait

Selon OMERS, un conjoint de fait est une personne qui n'est pas mariée au participant, mais qui vit avec celui-ci dans le cadre d'une relation conjugale :

- de façon continue pendant une période d'au moins trois ans;
- dans le cadre d'une relation plutôt permanente, si les conjoints sont les parents d'un enfant tel qu'énoncé dans l'article 4 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.

Quand avez-vous commencé à cohabiter avec le participant dans une relation conjugale?

Date (m/j/a)

La relation a-t-elle persisté jusqu'au décès du participant?  Oui  Non

Y a-t-il eu des interruptions dans la cohabitation?

Non  Oui - veuillez indiquer les dates :

Du (m/j/a)	Au (m/j/a)	Raison

Viviez-vous en cohabitation comme un couple marié, c'est-à-dire en vous présentant aux autres comme des conjoints, en prenant des repas ensemble, en participant en couple à des activités sociales, en partageant des dépenses (factures ou paiements hypothécaires), etc.?  Oui  Non

Votre relation était-elle à caractère exclusif?  Oui  Non

Y a-t-il eu des enfants naturels ou adoptifs issus de l'union de fait?

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom et la date de naissance de chaque enfant. Joignez une feuille distincte en cas de besoin.  Oui  Non

Nom de l'enfant	Date de naissance (m/j/a)
Nom de l'enfant	Date de naissance (m/j/a)

À votre connaissance, à part vous, le participant décédé avait-il déjà eu un autre conjoint?  Oui  Non

Nom de l'ex-conjoint du participant décédé

État de la relation du participant avec cet ex-conjoint (séparation, divorce, veuvage)

Année de la séparation, du divorce ou du veuvage

#### SECTION 4 - DÉCLARATION DU DEMANDEUR - à remplir par le conjoint de fait (le demandeur) en présence d'un commissaire aux affidavits\*

Veillez lire attentivement cette déclaration avant de la signer devant un commissaire aux affidavits\*.

I, \_\_\_\_\_ of \_\_\_\_\_ dans la province de l'Ontario,  
Nom Nom de la ville

FAIS CETTE DÉCLARATION SOLENNELLE en toute connaissance de cause, en étant convaincu de sa véracité et en sachant qu'elle a la même force et le même effet qu'un serment au sens de *la Loi sur la preuve au Canada*. Je reconnais qu'OMERS se réserve le droit d'exiger que je fournisse des renseignements complémentaires pour prouver mon état de conjoint de fait.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (m/j/a)

#### SECTION 5 - À REMPLIR PAR LE COMMISSAIRE AUX AFFIDAVITS\*

Déclaration faite devant moi à \_\_\_\_\_ en/au \_\_\_\_\_ dans la province ou le territoire de  
Nom de la ville ou du village Pays

\_\_\_\_\_. Fait ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.  
Province ou territoire ième Mois Année

\_\_\_\_\_  
Nom du commissaire aux affidavits

\_\_\_\_\_  
Signature du commissaire aux affidavits

Fonctionnaire municipal : veuillez indiquer le poste que vous occupez actuellement et le nom de la municipalité :

\_\_\_\_\_  
Poste

\_\_\_\_\_  
Municipalité

Avocat ou juge : veuillez indiquer votre numéro de membre du Barreau :

**Veillez apposer ici le sceau/tampon,  
le cas échéant.**

\_\_\_\_\_  
Numéro de membre du Barreau

\*Un commissaire aux affidavits peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- un avocat autorisé à exercer le droit en Ontario;
- un juge ou juge de paix;
- un notaire public;
- certains fonctionnaires municipaux (par ex. un greffier municipal);
- une personne nommée à titre de commissaire par le Procureur général.

**Pièces justificatives**

OMERS exige que vous joigniez à la déclaration solennelle des pièces justificatives permettant de prouver que la relation de fait avait persisté pendant au moins trois années consécutives (ou moins longtemps s'il y a eu des enfants naturels ou adoptifs issus de la relation).

**Si le participant est décédé avant son départ à la retraite\*\*:** Fournissez des preuves attestant que vous viviez en union de fait avec le participant pendant chacune des trois années consécutives précédant la date du décès du participant.

**Si le participant est décédé après son départ à la retraite\*\*:** Fournissez des preuves attestant que vous viviez en union de fait avec le participant pendant chacune des trois années consécutives précédant la date du départ à la retraite du participant\*\*. Ou, s'il n'y avait pas de conjoint à la date du départ à la retraite du participant, fournissez des preuves attestant que vous viviez en union de fait avec le participant pendant chacune des trois années consécutives précédant la date du décès du participant. Si le participant avait un conjoint autre que vous à la date de son départ à la retraite, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle d'OMERS.

\*\*La « retraite » est la date du début du service de la rente, c'est-à-dire la date d'échéance du premier versement de la rente du participant conformément aux dispositions du régime de retraite principal d'OMERS.

**Principaux documents (inclure au moins un indicateur clair pour chacune des trois années consécutives, un plus grand nombre serait préférable)**

- Relevé bancaire d'un compte conjoint actif
- Bail conjoint, hypothèque conjointe, achat de résidence conjoint ou convention de copropriété pour la résidence partagée
- Relevé de taxes foncières portant aux deux noms
- Le dernier testament du participant où il vous désigne comme conjoint ou bénéficiaire
- Contrats d'assurance (vie, habitation, biens ou automobile)
- Factures du ménage (électricité, eau, gaz, câble, etc.) aux deux noms ou en chaque nom à la même adresse

**Documents complémentaires (inclure au moins l'un des documents mentionnés sur cette liste)**

- Déclarations sous serment et lettres de la famille, d'amis et de conseillers professionnels (avocat, médecin, etc.) confirmant l'union de fait et les dates concernées
- Les déclarations de revenus désignant l'un et l'autre comme des conjoints
- Annonces dans les journaux ou les médias sociaux
- Facture pour frais funéraires ou de cimetière
- Avis de décès publié
- Relevé des prestations de santé (par ex., avantages sociaux d'employeur)
- Autres documents qui peuvent appuyer la demande (**Remarque :** OMERS n'accepte pas les photos, vidéos, cartes de souhaits, etc. comme pièces justificatives.)